

01

Spirica propose une offre bonus de majoration de 1,10 % du taux de Participation aux Bénéfices net servi du Fonds Euro Nouvelle Génération, pour les années 2025 et 2026, au prorata temporis de la durée de l'investissement.

Bonus de

+ 1,10 %

du taux de Participation aux Bénéfices net servi du Fonds Euro Nouvelle Génération en 2025 et 2026

02

Les principales modalités de l'opération :

- **Période** : à partir du 13/02/2025 et sous réserve de disponibilité de l'enveloppe. Cette offre peut être close à tout moment de façon discrétionnaire.
- **Support** : Fonds Euro Nouvelle Génération

Produits	Actes éligibles à l'offre bonus				
	Versement Initial	Versement Libre	Opérations Programmées**	Arbitrages	Options de Gestion Financière***
L'ensemble des contrats proposant le Fonds Euro Nouvelle Génération*	✓	✓	✗	✗	✗

*Le Fonds Euro Objectif Climat et le Fonds Euro PER Nouvelle Génération ne sont pas éligibles à l'offre bonus.

**Versements libres programmés, investissement progressif, rééquilibrage automatique.

***Sécurisation des plus-values, limitation des moins-values, investissement progressif, rééquilibrage automatique.

- **Conditions d'éligibilité** :
 - Cette offre est éligible aux personnes physiques, personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés non commerciales selon la recommandation de France Assureurs.
- **Conditions d'investissement** :
 - Minimum 100 000 € bruts de frais sur versements sur le Fonds Euro Nouvelle Génération ;
 - Maximum 5 M€ tous fonds en euros Nouvelle Génération confondus, hors Fonds Euro PER Nouvelle Génération ;
 - Aucune contrainte de pourcentage d'investissement sur les supports en Unités de Compte n'est demandée ;
 - Seule la part du versement affectée au Fonds Euro Nouvelle Génération bénéficiera de l'offre bonus.
- **Modalités de souscription** :
 - Le support est accessible dans les parcours digitaux et en format papier, pour le versement initial et le versement libre complémentaire.
 - La signature d'un avenant au contrat est nécessaire pour pouvoir bénéficier de l'offre.

03

En cas de désinvestissement partiel du Fonds Euro Nouvelle Génération en cours d'année, la part désinvestie bénéficiera du bonus prorata temporis de la durée d'investissement jusqu'au 31/12 de l'année en cours. La part du versement éligible à l'offre non désinvestie bénéficiera du bonus dans sa totalité pour l'année concernée. Tout désinvestissement sera réalisé en priorité sur les sommes issues du dernier versement affecté au Fonds Euro Nouvelle Génération puis des versements antérieurs.

En cas de rachat total du contrat avant le 31/12 inclus, la valorisation annuelle du Fonds Euro Nouvelle Génération et le bonus ne seront pas versés au titre de l'année en cours.

04

A tout moment, Spirica se réserve le droit d'interrompre l'offre sans préavis, l'enveloppe étant limitée.